RHÔNE-MÉDIAN
GRAND PROJET RHÔNE-ALPES

ACTUS RHÔNE-MÉDIAN

Rhône-Alpes Région

RÉUSSIR L'INDUSTRIALISATION DU 21E SIÈCLE
N° 1 - MAI 2015

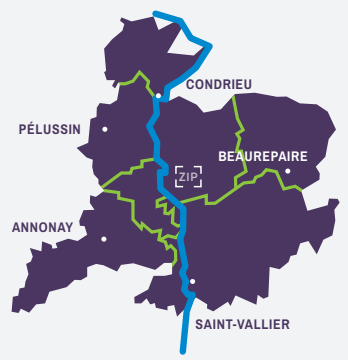

LA PAROLE À...

Gérard LERAS,
Conseil spécial à la politique foncière, Région Rhône-Alpes
Co-président du GPRA Rhône Médian

QUEL AVENIR POUR L'INDUTRIE ?

Une vraie maitrise des effluents et des impacts sur l'environnement, une diminution forte de la consommation d'énergie et de sa part dans les prix de revient, la transformation des déchets de certaines usines en matières premières pour d'autres : ils sont là les enjeux pour l'industrie du XXIe siècle. Leur véritable prise en compte, leur traitement efficace, c'est la condition sine qua non pour maintenir durablement l'emploi industriel et le développer.

C'est à cela qu'on s'attaque dans Rhône-Médian. Avec en plus un objectif particulier : faire en sorte que l'aménagement fluvial et ferroviaire et l'implantation des entreprises dans la zone industrielle et portuaire de Salaise/Sablons profitent à tout le territoire, en tout cas aux collectivités qui le souhaitent pour leurs entreprises et leurs populations.

La Z.I.P. s'appelle désormais **«INSPIRA»** ... pour que ça nous inspire. Pour que l'industrie ait un avenir.

LES AVANCÉES DU GRAND PROJET

Le Comité de Pilotage Rhône-Médian du 24 avril 2015 a validé le lancement de 2 opérations d'Ecologie Industrielle et Territoriale :

- Une expérimentation à l'initiative de la CCI Nord Isère pour mettre en place des synergies industrielles avec des entreprises du Territoire de Beaurepaire.
- Un accompagnement par un cabinet conseil pour élaborer et mettre en oeuvre une organisation multi-acteurs afin de capitaliser les expériences et pérenniser les dynamiques d'Ecologie Industrielle et Territoriale

Le COPIL a également décidé d'engager l'instruction d'une opération structurante : l'Aménagement du Parc d'Activités Nord Drome Ardèche (PANDA) sur les principes de l'Ecologie Industrielle et Territoriale et sur la multimodalité en lien avec INSPIRA.

EN IMAGE

« INSPIRA » Espace industriel responsable et multimodal

KÉSAKO ?

INSPIRA – Espace industriel responsable et multimoda (Zone Industrialo-Portuaire de Salaise-Sablons)

Le Syndicat Mixte de la Zone Industrialo-Portuaire assure l'aménagement et le développement du site INSPIRA - Espace industriel responsable et multimodal.

Le Syndicat Mixte est composé à parité des trois collectivités : la Région Rhône-Alpes, le Département de l'Isère et la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais. Il est compétent pour les études, l'aménagement, la promotion, la commercialisation et la gestion de la Zone Industrialo-Portuaire et la coordination des différents partenaires intervenant directement ou indirectement sur INSPIRA.

Dès 2009, la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais puis le Syndicat Mixte ont souhaité la mise en place d'un Grand Projet Rhône Alpes afin d'apporter un impact positif pour le territoire proche d'INPIRA.

Une gouvernance spécifique à INSPIRA est mise en place, d'une part, avec un comité de pilotage stratégique co-présidé par le Président du Syndicat Mixte et le sous-Préfet de Vienne et, d'autre part, un comité d'agrément des projets.

À VOS AGENDAS !

20 et 21 /05
Présentation du GPRA aux Conseils Communautaires du Pays Roussillonnais et de Porte de DromArdeche

21/05
Lancement du projet HEXCEL sur la plateforme chimique de Roussillon

22/05
Audition de Jean-Pierre Aubert, rapporteur de la mission gouvernementale « Anticipation et Accompagnement des Mutations Economiques ».

29/05
Visite officielle de Thierry Mandon, Secrétaire d'Etat à la Réforme de l'Etat et à la Simplification ; illustration des complexités d'un territoire de confins

02/06
Comité partenarial du Site Industriel de Loire sur Rhône : avis sur le projet Genesys

05/06
Assemblée constituante du Comité Scientifique et Consultatif de Rhône Médian

16 et 17/06
2° assises de l'économie circulaire à Paris

24/06
Inauguration de la Maison de projets d'INSPIRA

26/06
Comité de Pilotage Rhône-Médian

01 et 02/07
Sommet Mondial Climat et Territoire à l'Hôtel de Région Rhône-Alpes

VERS LA SECURISATION DES COÛTS ÉNERGÉTIQUES DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES

De mai 2014 à mars 2015, le Conseil Départemental de la Drôme a conduit une étude cofinancée par la Région et la Communauté de Communes Porte DrômArdèche, intitulée "Plan d'actions pour la sécurisation des coûts de production des entreprises drômoises face à la problématique énergétique" qui a été confiée au cabinet EGIS Conseil.

Cette étude permet d'apporter des réponses concrètes aux entreprises et en particulier à l'entreprise Emin-Leydier de Laveyron via l'opportunité de construire sur le territoire une unité de production et de valorisation énergétique des Combustibles Solides de Récupération (CSR). Arrêtons-nous sur ces 3 lettres : CSR.

Ce sont des déchets solides broyés de telle sorte à pouvoir être brûlés dans des installations de co-incinération ou de production d'Energie (électricité ou vapeur) en remplacement de combustibles fossiles (charbon, fuel ou gaz).

Il s'agit principalement de bois, de plastiques, de papiers, de cartons ou de tissus qui sont issus des Déchets d'Activités Economiques, des Déchets Ménagers, des Déchets de Chantier ou encore des Déchets d'Eléments d'Ameublement.

Aujourd'hui le recours aux CSR se limite en France à environ 250 000 tonnes/an alors que l'ADEME estime le potentiel à exploiter entre 6 et 8 millions de tonnes/an. Les enjeux sont importants : il s'agit de transformer des déchets en ressources nouvelles. Ils sont trop souvent enfouis alors que leur valorisation est l'une des voies de la transition énergétique.

Cela nécessite une adaptation de la réglementation pour encadrer cette nouvelle activité par des normes techniques respectueuses de l'environnement. Et cela nécessite la structuration de toute une filière pour aller capter ces ressources nouvelles, les transporter, les transformer en combustibles et les acheminer vers des installations de combustion nouvelles ou existantes.

Mais de quel gisement dispose la Région? Le GPRA Rhône-Médian a sollicité à cet effet le président du Conseil Régional Rhône-Alpes qui a répondu favorablement et nous allons donc engager un travail pour faire émerger une filière CSR, véritable enjeu pour notre territoire.

DES NOUVELLES DU CÔTE DES TERRITOIRES A ENERGIE POSITIVE

La Région Rhône-Alpes a lancé avec l'ADEME, en juillet 2012, un Appel à Manifestation d'Intérêt « Territoire à Energie Positive » (TEPOS). L'objectif pour ces territoires à énergie positive est de diviser par deux leurs besoins énergétiques et de devenir producteur d'énergies renouvelables locales. Pour réussir ce projet de territoire, une association large de l'ensemble des acteurs publics et privés est nécessaire, dans l'optique d'enclencher la transition énergétique.

A ce jour, 12 territoires ont été sélectionnés dans le cadre de cet AMI. La Région Rhône-Alpes et l'ADEME les aident à se doter d'une assistance à maîtrise d'ouvrage sur 3 ans (subvention plafonnée à 100 000 €), dans le cadre d'une animation régionale qu'elles co-pilotent.

Les deux dernières sessions de candidatures sont prévues le 15 juillet 2015 et le 30 octobre 2015, et viendront élargir le nombre de territoires engagés vers une transition énergétique en Région Rhône Alpes.

Un Appel à initiatives « Territoires à énergie positive pour la croissance verte » (TEPCV) a par ailleurs été lancé en septembre 2014 par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie. Ce dispositif permettra à ces territoires d'être accompagnés par l'État dans leurs projets. Toutes les candidatures reçues pour cet AAP TEPCV ont été retenues et classées en 3 catégories avec des modalités d'accompagnement croissante : « Contrat Local de Transition Energétique (CLTE)», « Territoire à énergie positive en devenir », « Territoire à énergie positive pour la Croissance Verte » (TEPCV).

Sur Rhône-Médian, plusieurs territoires ont candidaté à ces dispositifs. A ce jour, les résultats sont les suivants :

Un travail est actuellement en cours en Rhône-Alpes pour la bonne articulation de ces deux dispositifs.

	TEPOS (Région Rhône-Alpes/ ADEME)	*ATEPCV (Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie)*
Rhône PLURIEL		CLTE ciblé sur l'Economie Circulaire
ViennAgglo	Lauréat TEPOS	TEPCV en devenir
St Etienne Metropole - Parc du Pilat	Lauréat TEPOS	TEPCV en devenir

PERS-PECTIVES

A retrouver dans le prochain numéro :
Les avancées de l'aménagement d'INSPIRA

Contactez l'équipe d'animation pour plus d'informations : gpra-rhonemedian@scot-rivesdurhone.com

Comité de rédaction : co-présidents du GPRA Rhône-Médian et membres du Groupe de Travail Communication